



BIGOT LIBOR

Déroulement à la catégorie « BE » du permis de conduire

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

2) Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

13 Route de la Barbée -50890 **CONDE SUR VIRE**
Tél : 02.33.06.04.58
Agrément Préfectoral E 18 050 0005 0



BIGOT LIBOR

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation						0	0	0
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
		Sous-totaux						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				+1				
Courtoisie au volant				+1				
				Total général				

3) Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve théorique générale (= E.T.G.)

L'épreuve du code de la route se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (Questionnaire à Choix Multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

13 Route de la Barbée -50890 **CONDE SUR VIRE**
Tél : 02.33.06.04.58
Agrément Préfectoral E 18 050 0005 0





BIGOT LIBOR

L'épreuve pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation = interrogation orale + vérifications de sécurité + dételage + attelage + manœuvres ;
- la seconde : en circulation SEULEMENT SI la première épreuve s'est conclue positivement.

Pour une durée totale de l'épreuve de 60 minutes (30 minutes par phase)

Lors d'un échec : pour une épreuve en circulation seule (avec HC conservée) de 30 minutes.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

13 Route de la Barbée -50890 **CONDE SUR VIRE**
Tél : 02.33.06.04.58
Agrément Préfectoral E 18 050 0005 0





Centre de Formation Auto – Ecole



BIGOT LIBOR

Le résultat du permis de conduire :

Les candidats au permis de conduire ont désormais accès à leur résultat d'examen en ligne <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>, 48 heures après le passage de l'épreuve pratique de conduite. Il leur suffit de se connecter à leur espace personnel en renseignant le numéro de dossier transmis lors de leur inscription à l'examen (demander le n° NEPH à l'auto-école), leur date de naissance et leur catégorie de permis.

En cas d'échec, le certificat émis porte la mention « insuffisant ». Dans ce cas les candidats sont informés des raisons et des pistes d'amélioration indiquées dans leur bilan de compétences.

Les candidats reçus, dont le résultat est « favorable », ont la possibilité de télécharger directement leur Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)

Ce document tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il est valable quatre mois, à dater du jour de l'examen, et doit être accompagné d'un titre justifiant de son identité.

En cas de contrôle, ce certificat peut être présenté sur smartphone, sur tablette ou dans sa version imprimée.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

13 Route de la Barbée -50890 **CONDE SUR VIRE**
Tél : 02.33.06.04.58
Agrément Préfectoral E 18 050 0005 0

